

A mon avis, l'attitude du Canada a été logique depuis le début. Dès notre toute première déclaration à l'Assemblée des Nations Unies en novembre dernier, nous avons pris pour attitude,—attitude que nous n'avons pas reniée depuis,—que le retrait des troupes israéliennes et les arrangements qui devaient y faire suite étaient interdépendants et qu'on ne pouvait discuter ou trancher l'une des deux questions sans tenir compte de l'autre.

Il ne s'agissait pas pour nous de récompenser Israël de ce qu'il aurait pu atteindre par la force en octobre dernier; il ne s'agissait pas de lui permettre de poser officiellement les conditions de son retrait. Il s'agissait de savoir s'il n'y avait pas lieu, pour nous, de prendre des mesures dans notre propre intérêt, dans l'intérêt des Nations Unies et de la paix, afin de veiller à ce que ne se rétablisse pas dans la région l'ancien état de choses, c'est-à-dire la crainte, l'insécurité et les conflits.

Notre délégation a préféré la résolution d'ensemble tendant à réaliser cet objectif en stipulant d'abord le retrait, puis, dans le même texte, la conclusion d'ententes à la suite de ce retrait. Nous nous sommes efforcés pour y arriver de rédiger un programme provisoire ainsi qu'une résolution fondée sur ce programme qui devait, à notre avis, être juste envers les deux parties. On nous a dit d'ailleurs qu'il serait impossible de nous assurer la majorité des deux tiers nécessaire à l'adoption de ce projet de résolution. Les États-Unis surtout doutaient des chances d'accord sur une résolution de ce genre, et on nous a prévenus que, si nous en formulions une qui ne réunirait pas les deux tiers des voix, le résultat serait défavorable. Nous n'avons pas entièrement accepté ce point de vue, mais nous avons dû concéder qu'il n'y aurait aucune possibilité de nous assurer la majorité des deux tiers en faveur d'une résolution de cette nature si les États-Unis ne l'appuyaient pas énergiquement. Et, par suite, ainsi que les députés le savent, le 2 février, une deuxième résolution courte et pas trop précise a été adoptée à propos des arrangements à prendre après le retrait.

Israël a hésité à retirer ses effectifs de Sharm-el-Sheikh et de l'enclave de Gaza sur la foi de ces assurances vagues et un peu ambiguës qui pouvaient être et qui, de fait, ont été interprétées de différentes manières par les divers membres de l'Assemblée.

Israël ayant différé à retirer ses effectifs après le 2 février sous l'effet des causes que je viens de signaler, les États arabes ont déposé une résolution prévoyant des sanctions, c'est-à-dire le recours à la force en vue d'obtenir le retrait. Des sanctions peu-

vent être économiques, financières, et même militaires. Nous devrions savoir maintenant, à la suite de la leçon que nous a apprise la Société des Nations au cours des années 30 au sujet du conflit italo-égyptien, qu'à moins de s'entendre fermement et généralement pour que les sanctions soient appliquées jusqu'à la limite, même si cette limite pourrait être une intervention militaire, et que s'il n'y a pas la volonté nécessaire de prendre des mesures nationales pour appliquer les sanctions, il est futile et même plus que futile de songer à les appliquer.

Lorsque la résolution prévoyant des sanctions a été déposée à l'Assemblée des Nations Unies, nous nous sommes opposés aux sanctions parce que nous les croyions injustifiées, impraticables, peu de nature à réaliser les fins qu'elles étaient censées atteindre et parce qu'elles témoignaient de l'échec des négociations, ce qui était prématuré, à notre avis.

Notre délégation a donc soumis nos propositions le 26 février; il s'agissait de certaines propositions positives qui, selon nous, atteindraient le but que nous visions. J'y reviendrai plus tard; pour le moment, j'essaie d'exposer la chronologie des faits survenus à New-York.

Après le dépôt de cette résolution de sanctions, à défaut d'accord sur une résolution du genre dont j'ai parlé au sujet des arrangements qui devaient suivre le retrait, la question fit à Washington l'objet de discussions par la voie diplomatique entre les représentants d'Israël, des États-Unis et de la France. A la suite de ces pourparlers, Israël a été persuadé de retirer ses forces civiles et militaires de Sharm-el-Sheikh et de la région de Gaza, non pas sur la foi d'assurances contenues dans une résolution de l'Assemblée, sauf celle du 2 février, mais en fonction de certaines hypothèses et espérances que le Gouvernement d'Israël avait conçues à ce moment-là et qui avaient été annoncées à l'Assemblée générale.

Quelles étaient-elles? Elles importent beaucoup à la compréhension de ce qui s'y passe actuellement. Elles ont été exprimées à l'Assemblée dans une déclaration du ministre israélien des Affaires étrangères le 1^{er} mars. Une de ces hypothèses et de ces espérances était que le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran seraient considérés comme eaux internationales; que tous les navires y passeraient gratuitement et sans danger; que le gouvernement des États-Unis appuierait cette proposition.

Deuxièmement, que la force d'urgence des Nations Unies se rendrait dans la région de Sharm-al-Sheikh et n'en sortirait pas tant que l'affaire n'aurait pas été étudiée par le